



coups et blessures sur mineure de 16 ans

Par **mar1e**, le **08/09/2010** à **19:40**

En septembre 2008, j'ai été victime de coups et blessure. Depuis plus d'un an une fille de mon age m'envoyait des messages de menaces, et elle a attendu que j'étais seule et elle accompagnée pour me sauter dessus et me frapper. Résultat: des bleus, des marques de strangulation et le nez cassé. Nous avons toutes les deux 16 ans, il n'y a aucune raison à son acte, selon elle "ma tête ne passait pas" (jalousie..). J'ai porté plainte, et elle a raconté une version complètement différente à celle qui s'est vraiment passée (que c'est moi qui a commencé à la frapper...) et elle a juste eu un casier judiciaire. Quant à moi, je me suis fait opérée du nez (anesthésie générale, 1 jour d'hospitalisation) et je ne suis pas allée au lycée plus de 8 jours. Cet évènement a été un choc et a laissé quelques séquelles. Je trouve injuste qu'elle n'ait pas eu plus qu'un casier judiciaire. De plus, les frais d'hospitalisation n'ont pas été remboursés et aujourd'hui mon nez n'est plus comme avant. Aujourd'hui je suis majeure et je me pose la question si justice a vraiment été faite, et si il est encore temps de relancer l'affaire, si ca vaut le coup.

Merci de vos réponses

Par **Domil**, le **08/09/2010** à **20:29**

Est-ce qu'il y a eu procès ?

Est-ce que vos parents se sont portés partie civile ?

Par **mar1e**, le **09/09/2010** à **17:14**

Oui il y a eu procès, enfin la fille a été convoquée (pas nous).

Je ne me souviens plus si ma mère s'est portée partie civile car la gendarmerie ne nous avaient rien demandés. Elle était là lors de la plainte

Par **Domil**, le **09/09/2010** à **21:24**

Et le résultat du procès, il y a eu condamnation ?

Par **mar1e**, le **22/09/2010** à **18:37**

Non comme je l'ai déjà dit elle a juste eu un casier judiciaire et de la garde a vue je crois

Par **Domil**, le **22/09/2010** à **21:03**

il n'y a pas d'inscription au casier judiciaire sans condamnation donc procès. Donc soit il y a eu procès, soit elle n'a rien sur son casier concernant tout ça.

Par **mar1e**, le **08/10/2010** à **18:46**

et si il y a eu procès il n'y a plus rien à faire ?